

M A I R I E
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

C O N S E I L M U N I C I P A L

S E S S I O N O R D I N A I R E

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE
DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD **Adjoint**s et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, BILLIET, TEMPLÉ, et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : /

PROCURATION : /

ABSENTS NON EXCUSÉS : Madame PIEAU, Messieurs PEREYROL, NACHURY

SECRÉTAIRE: Monsieur Marc BILLIET

Avant l'ouverture de la séance, 10 conseillers municipaux montrent leur désaccord sur les méthodes de management de la part du Bureau Municipal et font état de leur volonté de quitter le Conseil Municipal si aucun changement n'est opéré. Mesdames LAMISSE et DERSOIR quittent la séance pour montrer leur désaccord

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu de la séance du 13 septembre 2016 est adopté.

2 - TARIF LOCATION DE SALLES MUNICIPALES 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2017 :

salle de " La Cigale "	Association	Particulier	Hors Commune
Demi-journée (Hors soirée)	60 €	80 €	150 €
Journée (9h-17h)	180 €	200 €	380 €
Demi-journée + soirée	180 €	200 €	380 €
Journée +soirée (9h-2h)	220 €	300 €	440 €
deux journées + 1 soirée	400 €	560 €	700 €
Forfait chauffage obligatoire du 15 octobre au 15 mars par jour	50 €		
Caution	300 €		

salle de " L' Entrepôt "	Association	Particulier	Hors Commune
Demi-journée (Hors soirée)	60 €	80 €	150 €
Journée (9h-17h)	180 €	200 €	380 €
Demi-journée + soirée	180 €	200 €	380 €
Journée +soirée (9h-2h)	220 €	300 €	440 €
deux journées + 1 soirée	400 €	560 €	700 €
Forfait chauffage obligatoire du 15 octobre au 15 mars par jour	70 €		
Caution	300 €		

Demi-tarif pour les associations de Châteauneuf-sur-Sarthe qui louent une salle, du lundi au jeudi inclus sauf jours fériés ou veille de jour férié.

Par ailleurs, le Conseil décide également :

- d'octroyer la gratuité de location de salles municipales aux associations ou organismes suivants :

Bourse aux jouets, vêtements, don du sang, Apivet, listes électorales, réceptions municipales, la C.C.H.A., Pôle santé du Haut-Anjou.

Les associations ou organismes suivants bénéficiant de la gratuité de la location de salles communales devront toutefois s'acquitter obligatoirement du forfait chauffage pour la période allant du 15 octobre au 15 mars de chaque année, et en cas de besoin en dehors de ces dates : il s'agit de :

L'O.M.C.L., Club du Troisième âge , amicale des Sapeurs Pompiers, UNC, A.F.N., Médaillés militaires, Mutilés du travail, Solaé, Paroisse Saint Claire, collège Saint François, le Foyer des Jeunes, les écoles et collèges privés et publics, l'association ADMR.

- précise que concernant l'O.M.C.L., la gratuité s'applique à toutes leurs manifestations,

- précise que pour les autres associations ou organismes bénéficiant de la gratuité de location de salles communales, celle-ci s'applique pour une seule manifestation par an, soit pour la galette ou une assemblée générale.

De plus, il sera rajouter sur le règlement, l'interdiction de déplacer le podium pour la Cigale, et l'interdiction d'introduire des bouteilles de gaz dans les salles de la Cigale et de l'Entrepôt.

Enfin, le Conseil décide qu'une étude de consommation du chauffage au gaz de la salle l'Entrepôt sera effectuée sur 2016 afin de déterminer avec précision le prix du chauffage à appliquer concernant cette salle.

3 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLÈGES POUR 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise celui-ci à passer un avenant déterminant la participation qui sera demandée au Conseil Départemental en fonction des durées d'utilisation.

4 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH, ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- d'appliquer le coût d'un élève en école primaire et élémentaire tel que défini dans le tableau ci-dessus, à savoir :

- 281,96 € pour un enfant en école élémentaire,
- 1 144,51 € pour un enfant en école maternelle.

5 - RÉVISION SURTAXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la surtaxe communale d'assainissement collectif à appliquer au 1^{er} janvier 2017.

6 - PROJET ÉDUCATIF DU SERVICE ENFANCE POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte le projet éducatif du service enfance sous réserve de l'inscription au titre III de " développement durable, biodiversité, préservation de l'environnement.

7- DATES DE FERMETURE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- la fermeture du C.L.S.H. du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2016,
- la fermeture du C.L.S.H. vacances d'été du lundi 31 juillet 2017 au vendredi 18 août 2017.

8 - RECRUTEMENT NOUVEAU B.P.J.E.P.S.

Point ajourné.

9 - CHANGEMENT D'APPELLATION COMMISSION SCOLAIRE

Point ajourné.

10 - TRAVAUX DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU 15 RUE NATIONALE

Le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux de raccordement de l'immeuble sis au 15 rue Nationale à Châteauneuf-sur-Sarthe au réseau d'assainissement séparatif des eaux usées.

11 - CONVENTION TRIPARTITE SIEML / ORANGE / COMMUNE POUR ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE CHERRÉ

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite sur la base de ces montants avec le SIEML, ORANGE et la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe sur la base des montants décrits ci-dessus.

12 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS MÉDICAUX PROFESSIONNELS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de la prise en charge des frais médicaux des agents de la commune dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

13 - ECO PATURAGES BASSIN D'ORAGE LA VERROULLIÈRE ET LOTISSEMENT DU CLOS DU CHEMIN DE RONDE

Madame LEMAIRE expose aux membres de l'Assemblée le projet de mettre en place un éco pâturages sur les bassins d'orage situés sur le lotissement de la Verrouillère ainsi que sur le lotissement du Clos du Chemin de Ronde avec des moutons.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LEMAIRE décide :

- de mettre en place un éco pâturage sur le bassin d'orage de la Verrouillère,
- dit qu'il est nécessaire de recueillir l'avis des riverains avant le lancement du projet,
- dit que le coût de location des animaux représente la somme de 1 260 €environ sur une période de trois ans,
- dit que le coût de la clôture de ce bassin représente la somme de 1 400 €environ et reste à la charge de la commune.

14 - QUESTIONS DIVERSES

Présentation aux membres du Conseil du futur gala de boxe qui doit se tenir sur la commune : l'Office Municipal des Sports de la commune procédera au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €à l'association de Boxe Castelneuvienne, organisatrice de ce tournoi.

Un point est fait sur les travaux de peinture décorative sur certains édifices de la commune : deux transformateurs électriques sur la place du collège ainsi que le trompe l'œil effectué sur un équipement de la SAUR à Port GUITTEAU.

Un point est également effectué sur la situation de club de football de Châteauneuf-sur-Sarthe,

Un point est fait sur les publicités à insérer dans le bulletin municipal.

L'information est donnée aux membres du Conseil sur l'avancement du projet de fleurissement et d'aménagement des ronds point de Ma Campagne et de Boutigné.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.